

L'éclairage jaune en France



Si tous les véhicules européens sont aujourd'hui équipés de phares blancs, cela n'a pas toujours été le cas ; il y a peu de temps encore, en France, les phares blancs étaient proscrits et les automobilistes Français circulaient obligatoirement avec des phares jaunes.

Aujourd'hui, quelle est la législation concernant les phares jaunes ?

Réponse dans les lignes qui suivent.

Phares jaunes : une spécificité Française ?

Petit rappel historique : les phares jaunes ont été rendus obligatoires en 1936.



À cette époque, les tensions entre la France et l'Allemagne étant exacerbées, le gouvernement Français instaure les phares jaunes sur les véhicules civils et militaires, afin de mieux

identifier l'ennemi en cas d'invasion.

Curieusement, cette particularité perdurera jusqu'en 1992 : au 1er janvier 1993, tous les véhicules neufs sont équipés de phares blancs, rejoignant tous les autres états européens.



Précision : dans un but d'harmonisation et selon la directive Européenne 91/663/CEE du 10 décembre 1991, le Code de la route Français est modifié par le décret n° 92-494 du 4 juin 1992, applicable le 01/01/1993, pour inclure l'utilisation des phares blancs.

Que dit la loi sur l'utilisation des phares jaunes ?

L'article R313-2 du Code de la route

« Sauf dispositions différentes prévues au présent article, tout véhicule à moteur doit être muni à l'avant de deux ou de quatre feux de route émettant vers l'avant une lumière jaune ou blanche permettant d'éclairer efficacement la route la nuit, par temps clair, sur une distance minimale de 100 mètres. »

L'article R313-3 du Code de la route

« Sauf dispositions différentes prévues au présent article, tout véhicule à moteur doit être muni à l'avant de deux feux de croisement, émettant vers l'avant une lumière jaune ou blanche permettant d'éclairer efficacement la route la nuit, par temps clair, sur une distance minimale de 30 mètres sans éblouir les autres conducteurs. »

L'analyse de ces articles montre bien que, si l'interdiction des phares blancs est aujourd'hui levée, l'utilisation des phares jaunes est toujours légale.



Le phare jaune, pas encore mort ?

Le phare jaune existe bien encore, mais quelles sont ses particularités techniques ?

Et qui peut s'équiper de phares jaunes ?

Quelles sont les caractéristiques des phares jaunes ?

Les phares jaunes ne présentent pas de spécificités techniques comme les phares au xénon donnant un aspect bleuté; l'ampoule phare jaune est une ampoule normale dont le verre est teinté en jaune ou la lumière jaune est obtenue par un globe jaune qui recouvre le globe translucide d'origine qui donne un éclairage blanc.



Aujourd'hui, le type de lampes potentiellement disponible en couleur jaune est cependant restreint.



Il s'agit essentiellement des ampoules CE (Code européen), qui sont des ampoules à double filament de puissance 45 et 40 watts (feux de route et feux de croisement) ou des lampes à iode H4 65-60 watts.

On trouve encore sur le marché, essentiellement sur Internet ce type de lampes dont le coût tourne souvent autour de 10.00 €.



L'important est de trouver des lampes d'époque et de marque (Philips, Norma, Mazda, Cibié, Hella etc...)

Les re-fabrications récentes étant toujours d'origine asiatique et de piètre qualité.

Par ailleurs, il existe également des ampoules spéciales notamment des lampes avec culots BA21D, BA21S ou BA20S qui équipaient les véhicules d'avant-guerre.



Quels véhicules peuvent s'équiper de phares jaunes ?

Les véhicules susceptibles d'être équipés de phares jaunes sont en premier lieu les voitures de collection et les voitures anciennes.

Les véhicules plus récents peuvent également être équipés, dans la mesure où ils sont prévus pour recevoir ce type d'ampoules notamment en H4.

A noter, si vous souhaitez équiper votre véhicule moderne (postérieur à 1992) le risque d'être verbalisé (contravention de troisième classe pour une amende forfaitaire de 68 €) ou refusé au contrôle technique pour éclairage non conforme, même s'il est peu courant en réalité, est cependant envisageable : en effet, le PV de réception d'homologation des véhicules neufs depuis 1992 mentionne la présence de phares blancs, entraînant de facto la non-conformité de l'éclairage.

En matière de véhicules de collection, le TOP « tendance » est de disposer de phares à glace jaune sachant que dans les années d'après-

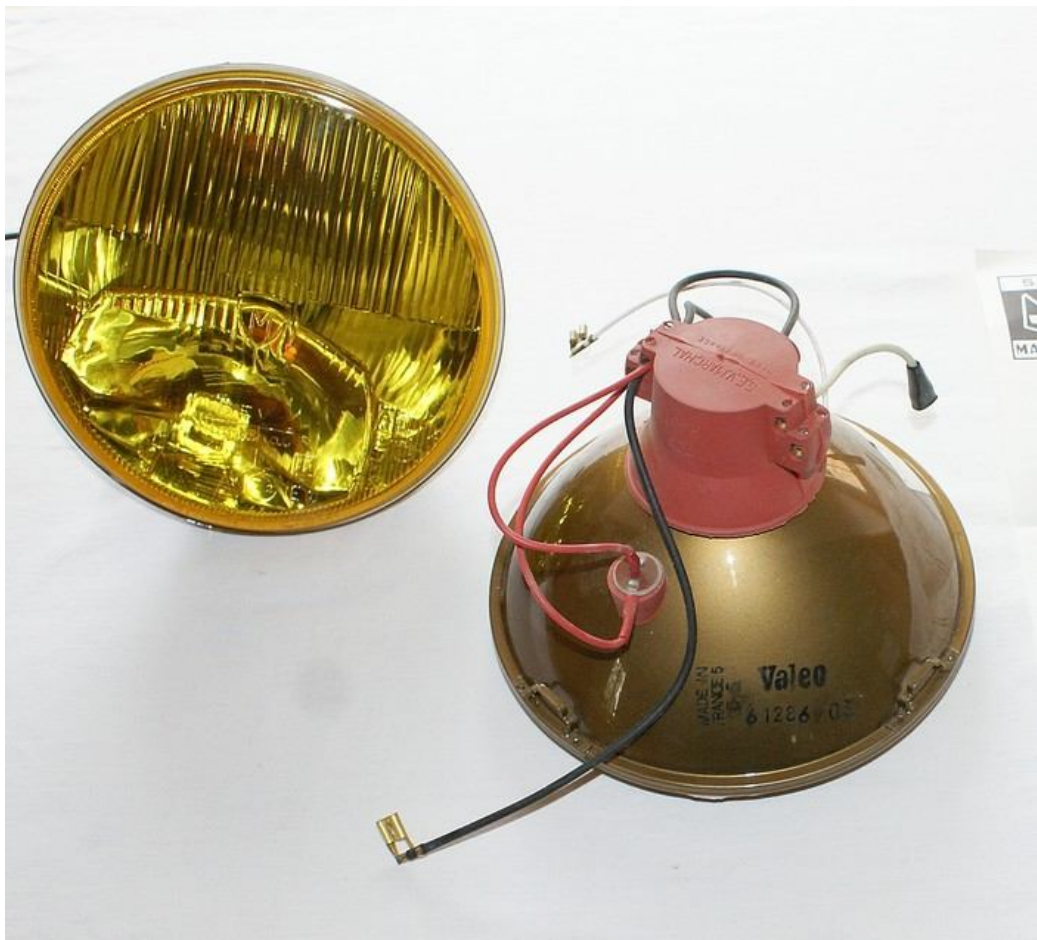
guerre, le plus souvent l'éclairage jaune était obtenu avec des lampes à globe jaune ou des phares avec ballon jaune incorporé.

Les phares à glace jaune ont essentiellement existé dans les gammes d'optiques en 5 pouces $\frac{3}{4}$ ou 7 pouces sur des véhicules qui étaient d'origine Anglaise, Allemande, Américaine ou Japonaise.



Dans les voitures européennes, l'exemple le plus courant a été les phares des BMW des années 80 dont les optiques de marque BOSCH ou HELLA disposaient de glaces jaune.

Ces phares Code/Route à glace jaune sont devenus très rares et difficiles à trouver.



Si vous cherchez des lampes jaune ou des phares à glace jaune pour votre Anglaise.

Une adresse dans la région :

RETROPTIC 'AUTO

Pour les joindre :

- en appelant au : 06.34.59.27.50, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30
- en leur écrivant par mail à : contact@retroptic-auto.com
- En leur écrivant par courrier à : RétrOptic'Auto - 136 chemin des Porteaux - Le Fresne sur Loire - 49123 INGRANDES - LE FRESNE SUR LOIRE (FRANCE)

Je demeure à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Christian Fouché Membre de l'AVA 06.80.31.80.88.